Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260115-DECI_2026_02-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

DECI 2026-02

DECISION DU MAIRE

Décision budgétaire portant virement de crédits au titre de la fongibilité Virement de crédits n°2

Le Maire de Pouldergat,

VU l'article L. 1111-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° DCM 2024-51 du 22 octobre 2024, portant sur les délégations du Conseil au Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal n°DCM 2024-50 du 22 octobre 2024, portant sur la fongibilité des crédits ;

VU la délibération du Conseil municipal n°DCM 2025-13 du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et notamment l'annexe I-B, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 1.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 .

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits au chapitre 68 pour passer les écritures de régularisations de dotations aux provisions de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que les dépenses du chapitre 66 sont moins importantes que prévues et que des crédits peuvent par conséquent être mobilisés pour abonder le chapitre 68 ;

DECIDE :

Article 1 : de procéder aux virements des crédits suivants :

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260115-DECI_2026_02-DE

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant des crédits ouverts avant VC	Virement de crédits	Montant des crédits après virements de crédits
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 131.00 €	-100 €	13 031.00 €
68	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement	0.00 €	+100 €	100.00 €
TOTAL				0,00 €	

A Pouldergat, le 15 janvier 2026,

Henri SAVINA,

Le Maire

